

Direction politique de la Ville & cohésion sociale
4, rue Robert Scherrer
91260 ANTONY
Dossier suivi par : Sandra Keumegne



Aux acteurs de la politique de la ville

Antony, le 21 novembre 2023

Objet : Cadrage 2024 de la programmation du contrat de ville

Madame, monsieur, cher partenaire de la politique de la ville,

Comme vous le savez, nous nous situons dans la dernière ligne droite de la nouvelle contractualisation des « *Contrats Engagements 2030* », qui viendra remplacer les actuels Contrats de Ville. Notre mobilisation collective acteurs de la Politique de la Ville, Services au côté de M. le Maire et des élus de l'exécutif de la Ville, a permis de convaincre le Département des Hauts-de-Seine de soutenir le maintien du quartier du Noyer Doré en géographie prioritaire avec, de surcroît, un périmètre prioritaire plus inclusif et cohérent. Nous devons nous en féliciter.

Dans un premier temps, la Ville formulera les grandes priorités, en cohérence avec les attentes formulées par les habitants du quartier du Noyer Doré lors de la consultation publique du 5 septembre dernier, avant la fin de cette année. La Ville souhaite, en outre, prolonger ces échanges avec les habitants en organisant des tables rondes thématiques afin d'approfondir sa compréhension des attentes pour le quartier du Noyer Doré.

Dans un deuxième temps et dès le mois de janvier, les services de la Politique de la Ville, en collaboration étroite avec l'exécutif, prendront en charge la finalisation du nouveau contrat. L'objectif est d'en terminer sa rédaction pour le Conseil municipal de février, permettant une signature du Contrat d'engagement 2030 avant le 31 mars.

Place de l'Hôtel-de-Ville
BP 60086
92161 Antony cedex
01 40 96 71 00
www.ville-antony.fr

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration de ces contrats pour la période 2024-2030, émise par le Secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la Ville, indique que les Contrats Engagements 2030 seront contractualisés pour une durée de six ans, avec une évaluation de mi-parcours réalisée en 2027, à l'instar du précédent Contrat de Ville. Ils auront néanmoins pour particularité de :

- **Accroître le champ donné à une stratégie locale.** Ils comporteront comme leurs prédécesseurs un socle commun d'objectifs transversaux avec, cependant, une partie dédiée plus spécifiquement aux enjeux prégnants du Quartier Prioritaire de Politique de la Ville (QPV).
- **Prévoir le principe d'une articulation des Contrats d'engagement** avec d'autres politiques publiques comme le Pacte de Solidarité, ou encore les Contrats de Relance de la Transition Ecologique (CRTE).

La singularité de la programmation actuelle est qu'elle débute alors que la Ville, en co-construction avec les habitants, travaille encore à la version finale des nouveaux contrats. De fait, nous aborderons essentiellement dans ce cadrage ce qui devra être maintenu et amplifié. Les aspects plus spécifiques ou novateurs de cette nouvelle contractualisation seront amenés à être abordés au second trimestre 2024.

Les orientations de l'Etat

Vous avez reçu le courrier de Madame La Préfète déléguée à l'Egalité des Chances, datant du 19 octobre, et qui détaille les priorités fixées par l'Etat en matière de Politique de la Ville. Je ne le reprendrai pas dans le détail, mais j'en présenterai les points principaux.

Les quatre champs d'intervention privilégiés sont, comme l'an passé : la jeunesse et l'éducation, l'emploi et l'insertion professionnelle, la santé et enfin, l'amélioration du cadre de vie dans une acception large.

1. L'amélioration du cadre de vie : un sujet toujours primordial aux dimensions de plus en plus variées.

Le Cadre de vie demeure l'une des thématiques les plus souvent citées lors des concertations citoyennes qui se sont déroulées en 2023. Les préoccupations des habitants se sont exprimées sur divers sujets

- Le *vivre-ensemble* ce qui inclut les lieux de partage et de convivialité,
- La transition écologique, une transition vers des quartiers résilients et plus durables,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- L'éco-citoyenneté,
- La promotion d'une alimentation durable et,
- L'accès à la culture pour tous

2. Continuité éducative – Jeunesse et Emploi : des leviers essentiels pour l'égalité des chances

L'Etat rappelle que ce champ est étroitement lié au sujet stratégique qu'est l'égalité des chances dans les prochains *Contrats d'engagement 2030*.

2.1 Jeunesse et éducation

L'Etat souhaite que les efforts soient portés, avec une attention particulière aux programmes de Réussite Educative, et notamment sur :



- L'accompagnement des jeunes et des enfants,
- L'accès aux savoirs de base,
- La lutte contre l'illettrisme,
- La lutte contre le décrochage scolaire ainsi que,
- Le soutien à la parentalité

L'Etat souhaite aussi que des efforts puissent aussi porter l'amélioration des relations entre la police et la population

2.2 Emploi – Insertion professionnelle

La Politique de la Ville doit se recentrer sur les publics faisant face à des difficultés d'autonomie économique en leur proposant une prise en charge adaptée et un accompagnement renforcé et personnalisé.

Deux types de public sont particulièrement visés : les plus de cinquante ans touchés par le chômage et les jeunes entre 16-25 ans confrontés à des difficultés en lien avec l'insertion professionnelle.

3. La santé :

Les enjeux de santé dans les QPV concernent à la fois les enjeux de santé physique et mentale. L'Etat, sur ce champ, souhaite mobiliser en faveur des initiatives de solidarités accompagnant vers le soin, ainsi que toutes les démarches visant à développer des relais de proximité comme des équipes mobiles en santé mentale ou des bus de santé.

Par ailleurs, l'Etat recommande une attention particulière sur la prévention des souffrances psychiques notamment des enfants.

Enfin à ces champs d'intervention sont associés quatre transversaux :

- L'égalité entre les femmes et les hommes qui est un axe obligatoire,
- Les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 dans un contexte régional de préparation active de cette échéance 2024,
- Les populations vulnérables (famille monoparentale, personnes isolées, personnes à mobilité réduite etc)
- L'accès au droit et à l'inclusion numérique.

Les orientations de la programmation de la Ville

Dans la perspective des Contrats d'engagement 2030, la Ville souhaite une coopération renforcée avec les acteurs du maillage associatif de la Politique de la Ville. L'enjeu est la promotion d'une gestion adaptée, novatrice et dynamique des difficultés auxquelles se confrontent nos concitoyens vivant dans le périmètre de la géographie prioritaire.

Étant donné les échéances fixées par l'Etat, les éléments de programmation de ce cadrage concerneront un champ d'actions plus resserré dans un souci de plus grande efficacité.

Le processus de co-construction entre les habitants, les acteurs de la Politique de la Ville et la Ville se poursuivra dans les jours et les semaines à venir. En attendant, il nous faut d'ores et déjà œuvrer à notre programmation pour 2024, première année des Contrats d'engagement 2030.

Après les violences de l'été dernier, nos efforts devront porter sur l'accompagnement éducatif de nos jeunes, le renforcement de leur ancrage aux institutions qui sont le fondement de nos valeurs républicaines. Il nous faudra leur redonner des perspectives dans un contexte économique, plus morose voire plus difficile.

1. Education, jeunesse et sport

La Ville considère comme prioritaire de veiller à l'éducation des très jeunes dans la tranche d'âge 6 – 11 ans. Dans cette perspective, la Ville continuera d'accompagner les associations locales, œuvrant dans le quartier, dans toutes les initiatives en faveur l'accompagnement à la scolarité, avec une attention particulière à la Réussite Educative, ainsi que les actions de continuité éducative notamment celles dédiées au temps périscolaire.

a. Développement d'une pratique du sport inclusive

La Ville souhaite porter l'effort au travers de son Académie des Sports (ADS) en soutenant toutes les initiatives en faveur du développement de pratiques de sport éducatives et inclusives. Ces pratiques présentent le double intérêt de proposer un accompagnement des publics à l'éducation et à la santé.

L'ADS concerne deux pratiques sportives que sont le rugby et le judo. Elle a vocation à inclure d'autres clubs dans la limite du risque d'une surreprésentation d'une pratique au détriment d'autres.

Ces initiatives, dans le cadre de l'ADS, pourront être mises à profit afin de sensibiliser les jeunes publics aux questions aussi structurantes que celles de d'égalité hommes-femmes, de la citoyenneté, des valeurs de la République en sus de ce que la pratique sportive véhicule en termes d'égalité, d'esprit d'équipe, de discipline et de persévérance.

En outre, l'ADS est à visée inclusive et de mixité sociale en intégrant des jeunes dès l'âge de six ans, ou les jeunes parmi les plus fragiles ou pouvant souffrir de handicap. L'ADS, de surcroît, se veut un vecteur de promotion d'égalité hommes-femmes. En conséquence, la Ville appuiera les projets de développement d'équipe de sport féminine.

b. Vers un renouveau des quartiers d'été

La Ville souhaite qu'une réflexion soit engagée dès le début de l'année prochaine pour proposer aux jeunes du quartier des activités culturelles et sportives et au cours de l'été 2024 notamment à destination de ceux qui ne peuvent partir en vacances.

L'accès aux équipements sportifs et culturels du quartier est un enjeu sur lequel la Ville se doit de mener une réflexion. Les consultations avec les habitants ont promu le développement de pratiques de sport en famille, ou encore la mise en relation des artistes du Carré avec les jeunes.

c. Soutien à la parentalité

Parallèlement, la Ville apportera son soutien à toutes les initiatives en faveur de la parentalité avec une attention particulière portée aux familles les plus fragiles, notamment les familles monoparentales. Une réflexion devra être menée sur la recherche de synergie entre le travail des associations, celui du Centre Culturel Ousmane Sy et la Maison des Familles, nouvellement ouverte sur Antony.

2. Emploi et insertion professionnelle

La Ville souhaite voir un renforcement de la coordination des actions dans ce domaine. Avec l'appui de l'Etat, le développement d'outils de coordination renforcée entre Pôle Emploi, la Mission Locale et les dispositif d'insertion pour les jeunes et moins jeunes devrait être amorcé dès 2024.



a. Initiatives en faveur des 16-25 ans

La Ville consolidera sa prévention spécialisée en renforçant les liens avec les associations en capacité de participer aux actions de médiation aux niveaux des jeunes et / ou des familles. La perspective des jeux olympiques et paralympiques de 2024 est potentiellement une opportunité pour diversifier les chantiers éducatifs proposés à nos jeunes.

Sur le volet de l'insertion professionnelle, la Ville prolongera son action dans le cadre du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) afin d'aider les jeunes, de 16 à 25 ans, dans leur cheminement vers un projet professionnel ou une formation qualifiante. Bien que positif, le taux de sortie du PRIJ est encore à améliorer. Il était en 2022 d'un peu moins de 50%. Les efforts doivent permettre de l'augmenter significativement. Une expérimentation pilote conjointe avec l'Etat « *le 360* » est en cours.

b. Initiatives en faveur des seniors

La Ville appuiera, de plus, la mise en place de solutions en faveur des seniors. Certaines existent déjà dans le cadre d'initiatives de l'économie sociale et solidaire. La Ville a notamment fait officiellement acte de candidature au projet TZCLD depuis le mois de juillet dernier. Elle devrait intégrer la seconde expérimentation de ce projet au cours de l'année prochaine.

Il faut noter le succès du programme « *Des Etoiles et des Femmes* » qui vise à former sur un an des femmes à un CAP cuisine, pour un groupe constitué de 12 femmes. Ce programme est complet dans le Sud des Hauts-de-Seine. Nous devons nous féliciter que la Ville ait pu y intégrer 5 antoniennes sur les 12 dont 4 présentées par le centre Ousmane Sy. Ce projet est porté par la Table de Cana à Antony.

3. Cadre de vie

La Ville poursuivra ses efforts d'amélioration du cadre de vie des habitants notamment via un programme d'investissements en faveur de la transition énergétique. A ce dernier est, maintenant, adjoint un programme d'investissements fléchés en faveur de la lutte contre les nuisibles et le renforcement de la sécurité, après la sortie du dispositif de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un travail de co-identification et co-évaluation des besoins sur ces investissements fléchés a été mis en place dans le cadre de la GUSP.

La Ville appuiera les initiatives en faveur du développement du développement de l'écocitoyenneté, le développement des activités liées aux jardins.

Enfin, la Ville soutiendra toutes les actions en faveur de l'animation du quartier qui pourront notamment concourir au bien vivre ensemble et au renforcement de la mixité sociale.

En termes de méthode, je souhaite que nos actions, celles portées par la ville comme celles portées par nos partenaires associatifs reflètent :

- Une plus grande présence sur le terrain en proximité des habitants par une pratique renforcée de « l'aller vers »,
- Du pragmatisme dans les actions,
- Une professionnalisation des acteurs et une véritable complémentarité de l'action collective,
- Une plus grande perméabilité ville/quartiers, au sens de la vie sociale.

J'attire votre attention sur la reconduction d'une action d'une année sur l'autre. Si cela reste possible, pour autant elle n'est jamais tacite. Pour cela, les dossiers ne pourront être instruits qu'à l'aune des éléments de bilan quantitatif et qualitatif de l'action réalisée et la démonstration de la plus-value d'une éventuelle reconduction.

Pour ce qui concerne l’instruction des dossiers, j’ai demandé à la Direction de la Politique de la Ville et de la Cohésion Sociale d’être vigilante à :

- **L’étude de besoins** réalisée en amont et l’identification des actions et structures existantes intervenant dans le même sens,
- **La clarté du mode opératoire** et notamment les outils mis en place pour identifier et mobiliser les publics, ainsi que les objectifs opérationnels de l’action,
- **La description du pilotage** de l’action qui devra en outre préciser :
 - Comment les différents acteurs seront tenus informés de l’avancée du projet et des ouvertures proposées vers d’autres actions ou dispositifs,
 - Les indicateurs d’évaluation qualitatifs et quantitatifs proposés.
- **Le plan de financement** :
 - Les cofinancements devront être privilégiés,
 - Les crédits de la politique de la ville ne peuvent servir à financer des actions structurelles,
 - Le plan de financement du projet devra donc distinguer :
 - **Les charges directes** affectées et nécessaires au déroulement du projet (matériel complémentaire, frais études, prestataires, etc.)
 - **Les charges indirectes** qui relèvent de l’administration et du fonctionnement de la structure (dont valorisation du temps de travail).

Nous vous invitons bien sûr, à respecter les principes du contrat d’engagement républicain, qui conditionne l’octroi de subventions.

Nous vous remercions de votre mobilisation pour réduire les inégalités territoriales et favoriser la cohésion sociale dans le quartier du Noyer Doré.

Vous êtes, avec les services de la Ville des acteurs essentiels de cette politique, par votre capacité à mobiliser les habitants, à créer du lien social, à proposer des services de proximité et à innover dans vos domaines respectifs.

Nous saluons les efforts et les résultats que vous avez accomplis dans le cadre de vos projets depuis de longues années pour certains d’entre vous. Ils témoignent de votre engagement et de votre professionnalisme.

Nous vous assurons de notre reconnaissance et de notre soutien pour poursuivre et renforcer votre action au service du développement de notre quartier.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos actions.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, cherE partenaire de la politique de la ville, l’expression de nos salutations distinguées.

Marc-Ali Ben Abdallah

Signé

Conseiller municipal délégué à la
Politique de la Ville et à la Cohésion Sociale

